

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 avril 2026

Membres en exercice : 15	
Présents	15
Votants	15
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0

Le samedi 25 avril 2026 à 09 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 09 avril 2026

Présents : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRVIE, Eliane NISSOU, Jean-Pierre BITARELLE, Marie-Noëlle GRANVAL, Agnès MESPOULET, Patrick LARRIBE, Maryline GRAFFOULIERE, Séverine VERBIGUIE, Sébastien CAUMES, Sébastien SOULIE, Julien MEREAU, Julie GASTON, Anthony DELPEYROUX

Représenté(s) :

Secrétaire de séance : Sébastien CAUMES

21.2026

Objet : Commune, vote du Budget 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la présentation du Budget Primitif 2026 de la commune établi par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

adopte le Budget Primitif communal 2026 arrêté, tant en dépenses qu'en recette comme suit,

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Recettes et dépenses : 1 952 049 €uros

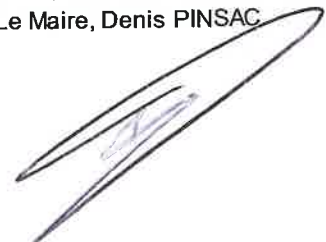
SECTION D'INVESTISSEMENT : Recettes et dépenses : 1 174 710 €uros

décide de reconduire en 2026 l'autorisation de procéder par Monsieur le Maire, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 25/04/2026
et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 25 avril 2026.
Le Maire, Denis PINSAC

Le secrétaire, Sébastien CAUMES



Date de transmission de l'acte: 28/04/2026
Date de réception de l'AR: 28/04/2026

019-211900709-2026021D-DE
A G E D I